

14-12-2020



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le lundi 14 décembre 2020, à 19h00 à huis clos, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale, Louise Pelletier, greffière et Dinah Ménard, trésorière.

Est absent : Monsieur Marc Gaudreau, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2020-12-404 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE.

R2020-12-405 BUDGET 2021 - ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le budget 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE.

R2020-12-406 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2021-2022-2023, comme présenté;
- d'autoriser la mairesse ainsi que la trésorière à signer ledit document.

ADOPTÉE.

14-12-2020

R2020-12-407 BUDGET 2021 ET PDI 2021-2022-2023 - PUBLICATION

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents de publier les sommaires du budget 2021 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023, dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

R2020-12-408 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance extraordinaire à 19h10.

ADOPTÉE.

Francine Fortin, mairesse

Louise Pelletier, greffière